



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **28 mai 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois de **mai** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 mai 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY - M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Christine GUIBLIN – M. Denis REBY - M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT – M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – M. MURAT Sébastien - M. Gervais MARS – M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT -

**Membres excusés** : Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Thierry BEAUVAIS

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Stéphane LAFRANCHISE en remplacement de Mme Béatrice LAMOUREUX  
Mme Virginie POT en remplacement de M. DELLAMAGGIORE Eric

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Bruno HERNANDO à M. Yannis BONNET  
Mme Christel SOULOY à M. Christophe GUIGNEMENT  
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD  
Mme Isabelle DENIS à M. Hicham BOUJLILAT  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER  
M. Xavier COLONEL à Mme Christine GUIBLIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Françoise ROUSSEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

**Désignation d'un représentant au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Cosne sur Loire**

A la suite des élections municipales et communautaires, il convient de renouveler les membres siégeant au titre des collectivités territoriales dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé.

Le centre hospitalier de Cosne-Cours-sur-Loire est un établissement public de santé de ressort communal dont le conseil de surveillance est composé de 9 membres. Les dispositions réglementaires (article R6143-2 du code de santé publique), prévoient que siège au sein de cette instance, un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre.

L'article R6143-13 du CSP stipule que tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil de surveillance est réputé démissionnaire.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Sylvain COINTAT

M. Sylvain COINTAT ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cosne sur Loire.

Nombre de conseillers : 53  
Présents : 43  
Pouvoirs : 7  
Votants : 50  
Pour : 50  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Françoise ROUSSEL, secrétaire de séance

